

TRESSES INFORMATIONS



N° 191

MAGAZINE MUNICIPAL / juin 2024



Très bel été à tous !

AGENDA

Retrouvez sur www.tresses.org
tout l'agenda de la ville



Agenda de l'été

- **vendredi 28 juin, La Nuit des Etoiles, dès 18h, parc Marès, animations et observations**
- **samedi 29 juin, La Rue est à Vous, de 10h à 17h, centre-bourg, animations, spectacles et jeux**
- **du 8 juillet au 30 août, Cap 33, chaque mardi dès 16h, place Fuenmayor animations sportives et culturelles**
- **samedi 31 août, Soirée guinguette, marché gourmand et feu d'artifice, dès 19h**
- **samedi 7 septembre, Fête des associations, 10h-17h, Salle du Reflet**

SOMMAIRE

Tresses en images	p.4-5
Tresses Contacts	p.6
Infos habitants	p.7
Ecole maternelle	p.8
Actualités école	p. 9
Jugement recours	p.10
Interêt général	p. 11
Jugement recous	p.12
Déchets - Semoctom	p.13
Climat - environnement	p.14
Géothermie	p. 15
Des agents engagés dans le SP	p.16-17
Médiathèque	p.18-19
Un été à Tresses	p. 20
Animations	p. 21
Les associations tressoises	p.22-27
Tresses Pratique	p.28-29
Tribunes libres	p.30
Patrimoine de Tresses	p.31



Papiers issus de forêts gérées de manière responsable.
Imprimé avec des encres à base végétale.



EDITO

Chères Tressoises, chers Tressois,

Le printemps a été à l'image de l'hiver : doux et pluvieux. On connaît le mot célèbre de Mac Mahon « que d'eau, que d'eau ! ». C'est tout ce que trouva à dire le Président de la République à Toulouse en 1875 devant les inondations catastrophiques qui firent plus de 200 morts. Le Préfet, dit-on, lui répondit « Et encore, Monsieur le Président, vous n'en voyez que le dessus... ! ».

Fort heureusement chez nous pas de dégât ni de victime, les ouvrages de régulation ont rempli leur rôle. Quant au-dessous il est fort rempli en effet : les nappes phréatiques sont pleines et le chantier de la géothermie est un succès. A 145 mètres de profondeur nous avons trouvé une eau parfaite qui permettra de chauffer l'hiver non seulement la nouvelle école maternelle mais aussi l'ensemble des bâtiments publics. Une énergie renouvelable et propre.

Les diverses manifestations locales nous ont donné l'occasion de nous retrouver et de partager de sympathiques moments de convivialité : P'tit déj citoyen avec des personnes tirées au sort ; accueil des nouveaux habitants ; remise du livret de citoyenneté et de la carte d'électeur aux jeunes qui votent pour la première fois cette année ; inauguration des logements de la Maison Della Libera ; accueil de nos jumeaux de Fuenmayor (Rioja) ; tournoi des petits crampons ; cérémonie du 8 mai enchantée par le Conseil municipal des enfants ; vide grenier ; fête des voisins, des familles, du marché, du village... Votre participation enthousiaste à tous ces événements font de Tresses cette ville où il fait bon vivre.

Pendant ce temps les chantiers communaux avancent bien : la salle du Marronnier sera achevée dans le courant de l'été et la nouvelle école maternelle ouvrira à la rentrée - le Tribunal administratif ayant rejeté la demande d'interrompre les travaux. A la Séguinie, l'architecte du pôle éducatif est désigné : le centre de loisirs et le deuxième groupe scolaire seront livrés à la rentrée 2026.

Un mot de sport enfin pour saluer la très bonne performance de nos basketteurs, qui vont retrouver leur place en Nationale 3, plus vite, plus haut, plus fort !

Après le marathon des dimanches électoraux, je souhaite à chacune et chacun de vous de passer un très bel été au cours duquel nous aurons de belles occasions de nous retrouver, par exemple lors des challenges organisés par Cap33 sur l'ensemble de la communauté de communes. Et je vous donne rendez-vous à la rentrée pour la fête des associations le 7 septembre ou encore « A pied et à vélo sur nos côteaux », au départ de Tresses, le 6 octobre.

Christian Soubie, Maire de Tresses,
Président de la Communauté de Communes les Coteaux bordelais

TRESSES EN IMAGES



Remise des bonnets offerts par la Mairie aux élèves qui vont prendre des cours de natation à la piscine de Cenon.



Les élèves élus au Conseil Municipal des Enfants en pleine séance de travail.



Inauguration des deux logements créés par la Commune dans l'ancienne Maison des Arts.



De jeunes faucons pèlerins grandissent dans le clocher de l'église.



Les Centres de Loisirs à l'heure des Jeux Olympiques à la Plaine des Sports de Pétrus.



Le vide-grenier a de nouveau attiré de nombreux curieux et acheteurs.



Les repas des voisins, un moment toujours convivial et de partage.



Remise des cartes électorales et des livrets du citoyen aux jeunes votants pour la première fois.



Commémoration de l'Armistice de la guerre 39-45 avec les membres du Conseil Municipal des Enfants.



Troc Plantes à la médiathèque : des échanges et des discussions.



"P'tit déj citoyen" : les Tressois tirés au sort échangent avec M. le Maire autour d'un café/croissant.



Accueil des nouveaux habitants et visite de la commune.

CONTACTS

Mairie

5, avenue des Ecoles - BP 67
33370 Tresses
tél. 05 57 34 13 27
mairie@tresses.org
www.tresses.org

Accueil du public

lundi, mercredi, jeudi et vendredi
8h30-12h & 14h-17h30
mardi 14h-17h30
samedi 8h30-12h

Service urbanisme

urbanisme@tresses.org

Police municipale

police.municipale@tresses.org
05.56.52.82.01

Médiathèque

05 57 34 04 24
mediatheque@tresses.org
www.aufildesbib.fr
5, avenue des Ecoles

Accueil du public

mardi 16h-19h
mercredi 10h-12h et 14h-18h30
Jeudi et vendredi 16h-18h30
samedi 10h-12h30

Ecole Maternelle

Directrice : Véronique Szpak
05 57 34 15 07

Ecole Élémentaire

Directeur : Patrice Millasseau
05 57 34 10 77

Centre de Loisirs & Accueils périscolaires Les Francas

Place du Marronnier
Bureau 05 57 34 28 67
Ecole maternelle 06 12 63 72 90 et
école élémentaire 05 57 34 11 30
(aux heures d'accueil périscolaire).

Crèche

Association Vertelune
1, Rés. Le Bourg
05 57 34 04 45

A.C.D.B. Les côteaux de Bordeaux

Service aide à domicile et portage
de repas à partir de 70 ans
05 56 72 89 94

Communauté de Communes les Coteaux bordelais

8, rue Newton - 33370 Tresses
05 57 34 26 37
contact@cdc-coteaux-bordelais.fr
www.coteaux-bordelais.fr

Déchèterie de Tresses

05 56 21 19 79
Parc d'activités de Mélac
Horaires d'été :
Du lundi au samedi : de 7h15 à 14h

Gendarmerie : 05 57 34 45 00

Sos médecins : 05 56 44 74 74

Secteur 1 - Nord

Philippe Lejean, 07 63 13 51 16

Secteur 2 - Ouest

Sylvie Pinet, 07 63 13 50 76

Secteur 3 - Centre

Déborah Bezin, 07 63 13 51 40

Secteur 4 - Sud et Est

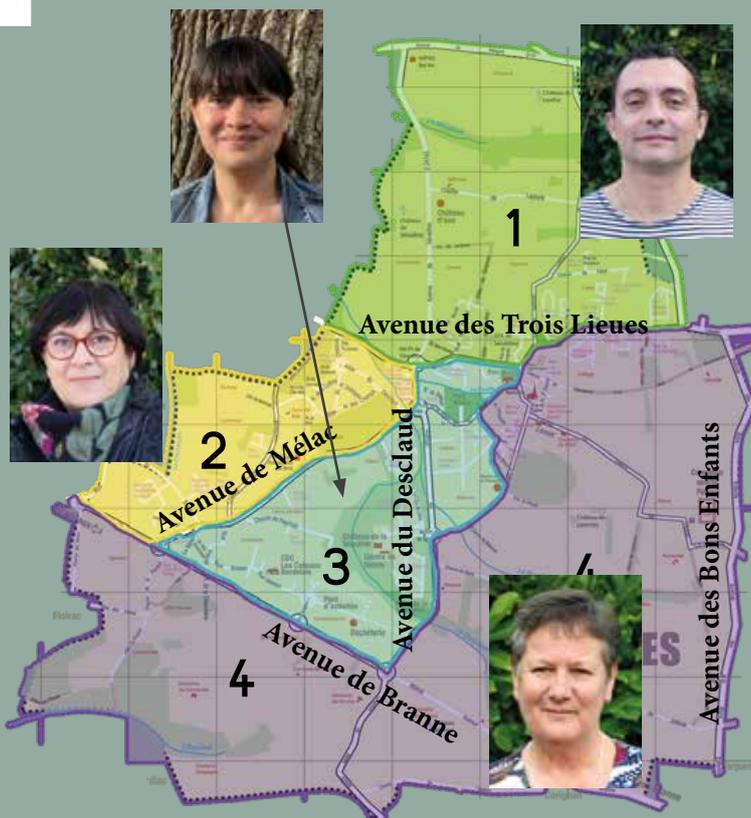
Cathy Lageyre, 07 63 13 51 54



Vous pouvez aussi nous
contacter par mail
mairie@tresses.org
ou depuis le site internet
www.tresses.org
au moyen du formulaire
accessible en page
d'accueil.

Plus de proximité !

Quatre conseillers municipaux de proximité
sont à votre écoute. Vous pouvez les contacter
pour leur signaler un problème d'éclairage, de voirie,
de sécurité... Ils sont vos interlocuteurs privilégiés.



INFOS HABITANTS

L'Abbé Varachaud nous a quittés

L'Abbé Varachaud était une figure locale très appréciée des Tressois et de ses paroissiens. Et, il nous le rendait bien !

Durant 54 ans, il a été un fidèle occupant du presbytère de Tresses. Tellement attaché au lieu que lorsque la rénovation du bâtiment par la Commune a été engagée, il était intransigeant : il voulait garder sa chambre avec vue sur l'église ! Une volonté que nous avons respectée avec bienveillance. Chacun avait une anecdote amicale sur ce grand homme. Un très bel hommage lui a été rendu par les Tressois lors de ses obsèques.



Élections Législatives

les dimanches 30 juin et 7 juillet
ouverture des bureaux : de 8h à 18h
Salle du Reflet

Nouveau

Petsitting

Garde de chiens et de chats
à domicile
aurorepetsitting33@outlook.fr



Canicule et fortes chaleurs

Comme chaque année, durant la période estivale, les services municipaux et les élus se mobilisent en direction des personnes âgées ou handicapées en situation d'isolement ou de fragilité.

Vous souhaitez figurer sur le registre des personnes vulnérables ? Appelez la mairie au 05 57 34 13 27.

En cas de déclenchement du plan, vous serez contacté régulièrement pour s'assurer que tout va bien.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- MUNIER Ambre, Martine, Dominique, Marie née le 12 décembre 2023
- BLANCHARD Margaux, Marie, Clémentine née le 20 décembre 2023
- LABOUAL Gabrielle, Florine, née le 22 décembre 2023
- LEBRUN ESPITALIER Ewen né le 5 janvier 2024
- CORTES LAYRISSÉ Julia, Jocelyne, Sylvie née le 3 mars 2024
- VINUALES Louis né le 6 mars 2024
- BARRIER Alice, Claudine née le 27 mars 2024
- RÉNIA Kaylann né le 28 mars 2024

MARIAGES

- DEL CAMP Sandrine et MARTIN Sandrine le 1er juin 2024
- MARCHANDIN Sarah et LORANDEAU Jean-Paul le 7 juin 2024

DECES

- LABORY Jacques Jean-Pierre le 21 décembre 2023
- LALANNE Francis, Bernard, Gilles le 14 mars 2024





La nouvelle école maternelle portera le nom de *Pauline Reclus Kergomard*

Cette grande pédagogue a organisé les écoles maternelles pour qu'elles deviennent un lieu d'épanouissement de l'enfant.

La Bordelaise Pauline Reclus Kergomard (1838-1925) est une pédagogue et institutrice française, reconnue pour être la première à avoir affirmé avec force que les enfants sont des individus à part entière. Toute sa vie, elle a porté des valeurs faites de tolérance et d'attachement à la liberté.

A la fin des années 1860, les « salles d'asile » accueillait 700 000 enfants de 2 à 7 ans, avant leur entrée à l'école primaire. D'abord simples garderies à vocation sociale destinées à accueillir les enfants des classes laborieuses, elles deviennent progressivement de véritables écoles où l'on éveille les tout-petits au monde qui les entoure.

Nommée au poste de déléguée générale de l'inspection des salles d'asile, elle y fait adopter de nouveaux principes pédagogiques. Le décret du 2 août 1881 transforme les salles d'asile en « écoles maternelles ». Dès lors, il n'est plus question de garderies, mais de véritables écoles où sera dispensé un enseignement spécifique, destiné à éveiller le corps et l'esprit des très jeunes enfants.

Pauline Reclus Kergomard oeuvre à mettre en place dans les écoles maternelles « une pédagogie spécifique, centrée sur le développement physique et affectif du jeune enfant ». Elle introduit notamment le jeu, dont elle dit qu'il est « le travail de l'enfant, son métier, sa vie », ainsi que des activités artistiques et sportives.

Si son action paraît aujourd'hui oubliée, son œuvre lui a survécu et son héritage se perpétue dans les méthodes d'enseignement des écoles maternelles contemporaines.

Après consultation de Madame la Directrice de l'école maternelle, des enseignants et du personnel municipal ATSEM, le Conseil municipal réuni le 12 juin a donné le nom de Pauline Reclus Kergomard à la nouvelle école maternelle de Tresses. Elle rejoint ainsi la centaine d'écoles françaises qui perpétuent le souvenir de celle qui a tant œuvré pour la prise en compte des spécificités de la petite enfance.





Pôle éducatif à la Séguinie Le projet se précise !

Le projet du pôle éducatif de la Séguinie avance à grands pas. La commission d'appel d'offres a choisi l'agence Ferron & Monnereau pour concrétiser cet équipement dédié à l'enfance et la petite enfance. Le château est intégré au projet et les deux ailes vitrées seront détruites. L'accès au parc sera maintenu pour tous les usagers.

Ce nouveau pôle éducatif comprendra 5 classes (3 élémentaires et 2 maternelles) avec dortoirs, salle d'activité, restaurant scolaire et ateliers d'arts plastiques ainsi que la ludothèque, le Relais Parents Enfants, les bureaux des Francas et le futur Centre de loisirs de la Communauté de Communes. Porté à la fois par la Commune et la Communauté de Communes, la particularité de ce pôle éducatif repose dans la mutualisation de 40 % des espaces.

Dans un objectif de bonne utilisation de l'argent public, la cour, la salle d'activité, les salles de réunion, les dortoirs, les ateliers, le restaurant... seront utilisés en temps scolaire par l'école et hors temps scolaire par l'accueil périscolaire et le centre de loisirs.

Le pôle éducatif répondra aux enjeux actuels environnementaux : cour arborée (îlots de fraîcheur, biodiversité), protection solaire (protection végétale, brise-solaire), ventilation naturelle, construction paille et bois, enveloppe isolante performante (murs en botte de paille, fibre de bois en couverture)...



Vélobus Tresses Tous à l'école !

Depuis quelques mois, vous avez peut-être remarqué de jeunes enfants accompagnés de leurs parents allant à vélo à l'école. C'est le vélo-bus !!!

A l'initiative de l'association Les Vélotaffeurs Tressois, et de parents motivés, plusieurs lignes (Tasta, Mélac et bientôt Séguinie) sont tracées.

A plusieurs, c'est plus convivial et plus sûr !
Rendez-vous à la rentrée !

JUGEMENT RECOURS

Jugement des actions en justice contre la Commune

Quatre actions en justice ont été menées par 4 requérants pour stopper la construction de l'école maternelle (p.10), et annuler une délibération et un article du règlement intérieur du Conseil municipal (p.12). Dans un souci de transparence et afin d'éviter toute accusation d'interprétation, nous publions les jugements. Ils sont disponibles dans leur intégralité sur simple demande. Pour assurer sa défense, la Commune a dû dépenser à ce jour 22 497 € (déduction faite des divers remboursements).

Nouvelle école maternelle Jugement du référé-suspension 16 janvier 2023

Vu la procédure suivante :

Par une requête enregistrée le 23 décembre 2022 et un mémoire enregistré le 12 janvier 2023, [REDACTED], représentés par [REDACTED] demandent au juge des référés, statuant sur le fondement de l'article L. 521-1 du code de justice administrative :

1°) d'ordonner la suspension de l'exécution de la décision du 25 mai 2022 du maire de la commune de Tresses de signer l'avenant n° 3 au marché n° 219-3 du 19 décembre 2019 et de cet avenant conclu le 25 mai 2022 ;

2°) d'enjoindre à la commune de Tresses d'interrompre l'exécution de l'avenant n° 3 et tous travaux afférents à la restructuration, démolition, extension et construction de l'école maternelle de Tresses, et ce, sous astreinte de 500 euros par jour de retard à compter de l'ordonnance à intervenir ;

3°) de mettre à la charge de la commune de Tresses une somme portée à 4 000 euros dans les dernières écritures, en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

ORDONNE :

Article 1^{er} : La requête de Mme [REDACTED] et autres est rejetée.

Article 2 : Mme [REDACTED] M. [REDACTED] M. [REDACTED] et M. [REDACTED] verseront conjointement la somme de 1 500 euros à la commune de Tresses en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Nouvelle école maternelle Jugement du recours 15 mai 2024

Vu la procédure suivante :

Par une requête et deux mémoires, respectivement enregistrés le 9 août 2022, le 20 septembre 2023 et le 27 novembre 2023, ce dernier n'ayant pas été communiqué, [REDACTED], représentés par Me [REDACTED] demandent au tribunal, dans le dernier état de leurs écritures :

1°) d'annuler la décision du maire de la commune de Tresses n°14/2022 ainsi que l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2019-3 du 19 décembre 2019, du 25 mai 2022 ;

2°) d'enjoindre à la commune de Tresses de publier un nouvel appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre suivant une procédure formalisée de mise en concurrence dans un délai d'un mois à compter de la date du jugement à intervenir et, dans l'attente, d'interrompre l'exécution de l'avenant n° 3 et de tous travaux afférent à la restructuration/ démolition/ extension/ construction de l'école maternelle de Tresses, et ce, sous astreinte de 500 euros par jour de retard ;

3°) de mettre à la charge de la commune de Tresses la somme de 5 000 euros en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

DECIDE:

Article 1^{er} : Il est mis à la charge de la commune de Tresses la somme de 2 000 euros à verser aux requérants à hauteur d'un quart chacun sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 2 : Le surplus des conclusions de la requête est rejeté.

Article 3 : Les conclusions présentées par la commune de Tresses sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

La nouvelle école maternelle : un projet de plusieurs années qui a surmonté de nombreux obstacles



Depuis 2016, les élus et services communaux travaillent à la réhabilitation de l'école maternelle, devenue inadaptée aux attentes pédagogiques de l'Education Nationale et aux bonnes conditions d'accueil des enfants.

Tout au long du processus, le projet est travaillé en concertation avec les enseignants, les ATSEM, les parents d'élèves et les services de l'Education Nationale.

En avril 2021, la Commune et le comité de pilotage valident le projet de l'agence d'architecture A2m.

En juin 2021, des pluies d'une intensité exceptionnelles frappent Tresses. Les eaux de ruissellement dévastent l'école maternelle.

Après le choc, des décisions doivent être prises pour assurer la continuité du service public de l'éducation et offrir une nouvelle école aux enfants et à leurs enseignants.



Face à ces circonstances exceptionnelles, il a été décidé, lors de la réunion du comité de pilotage, de démolir non plus partiellement mais totalement, l'ancienne école impropre à l'accueil durable des élèves et de revoir le

projet : une nouvelle école sera donc construite, surélevée de 80 cm minimum éviter toute nouvelle inondation.

Le Maire signe l'avenant numéro 3 au marché de maîtrise d'oeuvre.

A2m a en effet une connaissance approfondie du site et du projet, et peut rapidement adapter le projet initial aux nouvelles problématiques. Cette solution est la plus rapide et la moins coûteuse pour les finances de la Commune.

Le 8 août 2022 alors même que l'école est en pleine démolition, quatre requérants déposent un recours auprès du Tribunal Administratif et demandent *d'annuler la décision (...) n°14/2022 et l'avenant n°3 au marché n°2019-3 (...), d'enjoindre à la commune de Tresses de publier un nouvel appel d'offre pour le marché de maîtrise d'oeuvre (...) et, dans l'attente, d'interrompre l'exécution de l'avenant n°3 et de tous travaux afférant à la restructuration/démolition/extension/construction de l'école maternelle.*



Le 23 décembre 2022, par référé-suspension, les quatre mêmes requérants demandent de nouveau *la suspension de la décision n°14/2022 et l'avenant n°3 au marché n°2019-3 (...), et, par conséquent, d'interrompre l'exécution de l'avenant n°3 et de tous travaux afférant à la restructuration/démolition/extension/construction de l'école maternelle de Tresses.*



Le 16 janvier 2023, la requête en référé est rejetée et les travaux peuvent se poursuivre.

Le 2 mars 2023, le Maire demande par courrier aux requérants de retirer leur recours dans l'intérêt des Tressois, ce qu'ils refusent.

En parallèle, la reconstruction de l'école se poursuit. Le temps du chantier, les enfants sont accueillis dans des conditions précaires dans des modulaires, à l'école élémentaire et dans la salle de la fontaine.

Le 15 mai 2024, le recours est jugé. La requête est rejetée.

Les travaux peuvent se poursuivre sereinement.

Jugement des actions en justice contre la Commune (suite)

Jugement du recours demandant l'annulation de la délibération 2022-51 2 mai 2024

Par une requête et un mémoire enregistrés le 22 août 2022 et le 19 septembre 2023, Mmes [REDACTED] et MM. [REDACTED], représentés par Mme [REDACTED], demandent au tribunal, dans le dernier état de leurs écritures :

1°) d'annuler la délibération n° 2022-51 adoptée par le conseil municipal de Tresses le 23 juin 2022 ayant pour objet « saisine du conseil municipal » ;

2°) d'enjoindre au maire de la commune de Tresses d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal suivant le jugement à intervenir, une proposition de délibération expliquant l'erreur manifeste sur le choix de l'objet de la délibération n° 2022-51, celle-ci devant porter sur la possibilité d'organiser un référendum local et non pas sur le projet de reconstruction de l'école maternelle.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est donné acte du désistement de Mme [REDACTED]

Article 2 : La requête est rejetée.

Article 3 : Les conclusions présentées par la commune de Tresses sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Jugement du recours demandant la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal 2 mai 2024

Vu la procédure suivante :

Par une requête et un mémoire enregistrés le 21 août 2022 et le 5 octobre 2023, Mmes [REDACTED] et MM. [REDACTED], représentés par Mme [REDACTED] doivent être regardés comme demandant au tribunal, dans le dernier état de leurs écritures :

1°) d'annuler l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal tel qu'issu de la délibération n° 2022-50 adoptée par le conseil municipal de Tresses le 23 juin 2022 ;

2°) d'enjoindre au maire de la commune de Tresses :

- d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal suivant le jugement à intervenir une proposition de délibération relative à une nouvelle rédaction de l'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal, conforme à l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales et à la décision n° 451097 du Conseil d'Etat, afin qu'un espace de libre expression soit réservé aux élus d'opposition dans le bulletin municipal, ses numéros spéciaux, le bilan de mandat, le site internet de la commune, sa page Facebook ainsi que sur tous supports numériques et de mettre en œuvre cette nouvelle version de l'article 29 sans délai ;

- de préciser dans le nouvel article 29 du règlement intérieur du conseil municipal qu'un espace de libre expression dédié aux élus d'opposition devra être créé sur le site internet de la commune, différent des tribunes déjà publiées dans le bulletin municipal imprimé, que des posts sur la page municipale Facebook seront réservés à l'opposition municipale, que le nombre de caractères pour ses publications sur les supports numériques de communication ne sera pas limité, que la mise en page et la mise en forme des publications prévues par l'opposition doivent être respectées, que les photographies, dessins et graphiques sont autorisés dans toutes les publications et que les liens hypertexte et autres outils sont autorisés dans les supports numériques de communication et que la périodicité des publications des élus de l'opposition sur les supports numériques d'information de la commune pourra être mensuelle.

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est donné acte du désistement de [REDACTED]

Article 2 : L'article 29 du règlement intérieur du conseil municipal dans sa version issue de la délibération n° 2022-50 est annulé.

Article 3 : Il est enjoint au maire de la commune de Tresses d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, dans le délai de deux mois suivant la notification du présent jugement, un projet de délibération modifiant le règlement intérieur du conseil municipal de sorte qu'un espace d'expression réservé aux membres du conseil municipal n'appartenant pas à la majorité municipale soit prévu au sein du site internet et de la page Facebook de la commune.

Déchets alimentaires et verre Des points de collecte à votre disposition Où les trouver ?

Les messagers du SEMOCTOM ont, ces dernières semaines, frappé aux portes des foyers tressois pour expliquer l'évolution des modalités de gestion des déchets. Le SEMOCTOM, organisme en charge du ramassage des déchets déploie depuis quelques mois son programme Ens100Ble qui vise à réduire les déchets de chaque habitant de -100 kg en 2030.

Des points de collecte de déchets alimentaires ont été installés dans la commune. Aussi, pour les coquilles d'huitres, os, restes de poissons ou autres matières difficilement compostables à la maison, ce point de collecte est la solution !

En libre-service, ils sont collectés pour être valorisés sur une grosse plateforme de compostage. Nettoyés une fois par semaine, ils sont parfaitement hermétiques.

Des bornes à verre ont été installées elles aussi dans la commune. A la fin de l'année, elles remplaceront le ramassage du verre en porte à porte qui cessera.



Implantation	Borne à déchets alimentaires	Borne à verre
Les Hauts de Fontaudin 2	X	X
Pointe chemin de Peychon, avenue de Mélac	X	
Angle avenue de Mélac, allée du Desclaux	X	
Angle avenue des Trois Lieues, rue des Faure	X	
Parking du Reflet	X	X
Angle Chemin de Videau, avenue des Quatre Vents	X	
Rond-point de la Séguinie, chemin du Moulin	X	X
Parking des terrasses, galerie marchande	X	
Rue du Bourdieu, résidence Les Jardins de Frisou	X	X
Angle Chemin de Fabre, rue du Botteleur	X	
Angle Avenue des Trois Lieues, lot. du Verger	X	X
Angle Av. des Trois Lieues, lot. la Chataigneraie	X	X
Parking du stade de football de Pétrus	X	X
Chemin de Pétrus – Ateliers municipaux		X
Chemin de l'Ancienne Cure – Salle multisports		X
Rue Pascal (Zone d'activité)		X



Vous avez des questions ?

Vous avez raté les messagers et n'avez pas bénéficié de votre composteur et de vos sacs kraft pour les bornes à biodéchets ?

Rendez-vous sur le site www.semoctom.com ou au 05 57 34 53 20.





**Hey ! Pssst !!!
Ça vous intéresse,
la climat'itude ?**



Vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire sur l'urgence climatique et nous vous en remercions

Pour que vos participations prennent sens, nous allons vous donner rendez-vous, régulièrement, et, au moins, tous les trimestres, pour une page d'informations sur l'urgence climatique et pour envisager la manière de lutter contre les effets du changement climatique sur notre vie et celle de nos enfants.



A l'aide du QRCode, vous pourrez accéder à cette page d'informations. Prenez quelques minutes pour vous y intéresser et gardez cette habitude.

Nous devons tous, collectivement et individuellement, agir pour limiter les conséquences de ces bouleversements.

Soyez CLIM'ACTEUR...

Retrouvons-nous le 28 juin à 18h devant la maison Marès pour comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques lors d'un atelier Fresque du Climat.

Atelier pour adultes et ados, sur inscription à mairie@tresses.org. La fresque du climat est proposée dans le cadre de la Nuit Etoilée.



Le patrimoine arboricole communal s'agrandit

Il est magnifique n'est-ce pas, ce chêne de la rue de Beguey ? Du haut de la cime, près de 300 ans vous regardent.

Un tel patrimoine doit être protégé. C'est pourquoi la Commune a défini dans son Plan Local d'Urbanisme des alignements d'arbres et de haies à protéger et les élus du Conseil Municipal ont voté l'intégration au domaine public à l'euro symbolique de la parcelle jusqu'alors privée, sur laquelle ce chêne est implanté.

Les arbres procurent de multiples bienfaits. Leur ombre et leur évaporation rafraichissent l'air en période de grandes chaleurs. Ils purifient l'air en absorbant les particules fines de pollution, captent le CO2 et relâchent de l'oxygène. Ils absorbent et retiennent l'eau, améliorent le cadre de vie, constituent des repères visuels, accueillent de nombreuses espèces animales (insectes, oiseaux...). Pour ces multiples atouts, ils doivent être protégés et entretenus.

Réseau de chaleur par géothermie

Le saviez-vous ? Il existe de l'énergie et de la chaleur sous vos pieds ! C'est la géothermie.

Pour aller chercher la chaleur confinée dans les différentes couches du sol, il faut creuser. Cette technologie a un nom : le forage géothermique et cette machine, la foreuse géothermie. Elle permet de creuser dans la couche terrestre à environ 145 m pour atteindre la nappe phréatique de l'éocène supérieur.

Le puits de captage de l'eau se situe près des ateliers municipaux et le puits de rejet, sur le parking du Reflet.

Comment cela fonctionne ? L'eau de la nappe est puisée puis envoyée vers la pompe à chaleur afin d'exploiter et d'amplifier ses calories. Le deuxième forage relie la pompe à chaleur au puits de rejet afin de réinjecter l'eau utilisée après avoir exploité ses calories. Le circuit est fermé pour écarter tout risque de contamination. L'eau qui passe dans les radiateurs n'est pas celle qui a été puisée mais celle qui a été réchauffée.

La finalité ? Produire de l'eau chaude sanitaire et chauffer les deux écoles, la mairie, la salle de la Fontaine...

Ce réseau pourra être étendu au regard de la qualité du paysage et de son potentiel de performance pour chauffer ultérieurement d'autres bâtiments et pourquoi pas, la salle du Reflet.

Selon les études préalables réalisées pour le réseau de chaleur par géothermie de Tresses, le bilan CO₂ du système actuel de chauffage (au gaz) est de 100,7 TCO₂ (tonne équivalent CO₂). Il est estimé à 11,6 TCO₂ après la mise en service de ce nouveau système. Cela représente une baisse de 89,1 TCO₂/an sur tous les usages confondus. Sur 30 ans, ce sont ainsi plus de 2 500 TCO₂ évitées.

Pour se rendre compte de ce que cela représente, un Français émet en moyenne 12 TCO₂ par an. Une TCO₂ équivaut un aller-retour Madrid-Moscou en voiture diesel, un vol Paris-New York A/R ou encore 3 ans¹/₂ de consommation électrique moyenne d'un ménage en France.

La rentabilité financière est estimée à 10/15 ans.

C'est ainsi, et par d'autres actions encore, que la Commune de Tresses oeuvre à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.



DES AGENTS ENGAGÉS

Une journée avec le policier municipal de Tresses

La police municipale de Tresses a été créée au printemps 2022 avec le recrutement d'Andrea Silvelli. Il a rapidement été identifié par les habitants et apprécié pour ses qualités humaines et son sens de la proximité.

Il est **assermenté**, ce qui lui permet de constater et de verbaliser les infractions.

Il est aussi régulièrement formé pour une parfaite connaissance de l'évolution de l'environnement juridique, social, culturel et technique de ses missions.

La police municipale a pour objet d'**assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques**.

Les élus Sylvie Pinet et Dominique Mouneydier ont suivi le policier municipal (PM) durant une journée.

Une devise : ACCOMPAGNER-PROTEGER-SERVIR



8h30 : Le PM **recupère son armement** dans le coffre (uniforme, bombe lacrymogène, bâton télescopique de défense et caméra piétonne) et vérifie son bon fonctionnement. La sortie du coffre des armes numérotées est mentionnée sur un registre (date et heure). Le policier enfle son gilet pare balle (4 kg) et prépare la feuille d'évènements du jour.

8h45 : **Point école - proximité**

Sa mission consiste à sécuriser les abords des écoles avec changement de lieu tous les jours, surveiller des incivilités (stationnement, vitesse...). Il échange aussi avec les enfants et les parents.

9h00 : **Prise de consignes** au cabinet du Maire.

9h15 : Retour au poste de police municipale situé dans la galerie marchande.

- **Travail administratif** (traçabilité de tous les évènements, mails courants, appels téléphoniques, rédaction d'arrêtés de police...).

- Point sur un dossier particulier avec la **Gendarmerie** (avec laquelle la Commune a signé une convention de coordination).

9h55 : Rdv avec une Tressoise et **dépôt de main courante** pour un conflit de voisinage.

C'est la 52^{ème} personne entendue au bureau de la police municipale depuis le début de l'année.



11h00-12h45 : Patrouille OTV

- **Contrôle OTV** (Opération Vacances Tranquilles). Cinq sont en cours. Le policier municipal veille sur votre habitation pendant votre absence prolongée et vos vacances.

- Le PM **patrouille** à faible allure dans plusieurs quartiers de la commune (prévention-protection-verbalisation).

- **Point stop** au carrefour Avenue de Mélac - Chemin de Comtesse - Prévention et verbalisation.

DANS LE SERVICE PUBLIC

13h45 : **Point école** : aide à la traversée des maternelles.

14h00 : **Traitement administratif** des dossiers.

14h30 : **Surveillance des opérations funéraires** aux Pompes Funèbres de Tresses (dans les cas de crémation, inhumation sans famille ou exhumation) : identification du défunt, fermeture de cercueil, pose de scellés, signature du procès-verbal.

15h00 : retour au poste et recueil d'une **main courante**.

15h15 : **Contrôle** chez un habitant pour une **infraction urbanisme**.

15h45 : **Patrouille** dans la commune et recherche d'auteurs sur un **dépôt sauvage**.



16h30 : **Point école**

Le PM reste **disponible**, il n'hésite pas à prendre le temps de vous écouter.

Cette **proximité** avec les habitants, parents et enfants crée de la confiance. L'uniforme est perçu d'une autre manière. Les enfants grandissent avec une image de la police proche des gens, à l'écoute.

17h00 : **Retour au poste**
Réintégration de l'armement dans le coffre et signature du **registre** (date + heure).

Régulièrement, le PM effectue des patrouilles tôt le matin ou en soirée.

Contact : 05 56 52 82 01
police.municipale@tresses.org
Ou le 17 (gendarmerie)



Prévention



Partenariat



Education



Verbalisation

Opération Tranquillité Vacances



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Le policier municipal ou les gendarmes surveilleront votre logement. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

Ce service est gratuit et valable toute l'année sur inscription. Contactez la police municipale par mail à police.municipale@tresses.org ou présentez-vous au local dans la galerie marchande. Une fiche à remplir vous sera remise.

Adoptez les bons réflexes :

- **Fermez à clé toutes les ouvertures,**
- **Ne cachez pas vos clés dans votre jardin,**
- **Ne laissez pas d'outils, d'échelle dans votre jardin,**
- **Informez vos proches ou voisins de votre absence pour qu'ils surveillent votre habitation,**
- **Restez discrets sur votre absence, notamment sur les réseaux sociaux.**



Un Projet intergénérationnel réussi : La Médiathèque fédère jeunes et aînés

Depuis septembre, la médiathèque a orchestré un projet intergénérationnel enrichissant pour les élèves de la classe de CE1 de Madame Rey. Ce projet, qui s'est échelonné sur toute l'année scolaire, visait à favoriser les échanges entre générations, créant des liens forts et durables entre de jeunes élèves et des personnes retraitées.

Le point central de ce projet a été un échange épistolaire régulier entre les élèves et leur correspondant senior. Régulièrement, les enfants rédigeaient des lettres, tandis que les aînés leur répondaient en partageant des anecdotes de leur vie et des souvenirs précieux.

L'un des moments forts de cette initiative a été la rencontre autour de crêpes à la résidence services seniors. Ce moment convivial a permis aux élèves et aux retraités de se rencontrer physiquement, renforçant les liens déjà tissés par leurs échanges écrits.

Le projet ne s'est pas arrêté là. Un atelier intergénérationnel autour des jeux de société a permis aux enfants et aux adultes de découvrir ensemble des jeux nouveaux et anciens. Ce moment de partage ludique a non seulement favorisé la coopération et la stratégie, mais a aussi permis à chacun de découvrir de nouveaux aspects des personnalités des autres participants.

Les élèves ont eu la chance de visiter le bourg d'antan et de monter au cocher de l'église. Cette visite a été une opportunité de découvrir l'histoire grâce à notre historien local, Michel Harpillard. Les anecdotes et les récits ont rendu cette sortie particulièrement vivante et instructive pour les enfants.

Enfin, la médiathèque a accueilli les élèves pour plusieurs séances avec les bibliothécaires, centrées sur l'évolution des objets du quotidien, des traditions et de la société en général. Les enfants ont pu se rendre compte de l'évolution des modes de vie grâce à des présentations interactives et des discussions animées.

Ce projet intergénérationnel a été une véritable réussite, tissant des liens forts entre jeunes et moins jeunes. Il a permis aux élèves de cette classe d'élargir leurs horizons et de développer un profond respect pour leurs aînés. La médiathèque, par cette initiative, a démontré une fois de plus son rôle central dans la vie de notre commune, en tant que lieu de rencontre, d'apprentissage et de partage.

Découvrez le nouveau portail internet de la Médiathèque de Tresses et de son réseau. Une porte ouverte 24/24h 7/7j sur la Culture et les Loisirs

Le nouveau site internet du réseau des bibliothèques de la communauté des communes Aufildesbib est accessible à l'adresse mediatheque-aufildesbibs.c3rb.org.

Ce site modernisé et repensé offre aux utilisateurs une expérience enrichie, facilitant l'accès à un large éventail de ressources culturelles et numériques.

Un Catalogue Intuitif et Enrichi

L'une des fonctionnalités phares de ce nouveau site est l'accès à un catalogue en ligne plus intuitif. Grâce à une interface simplifiée et un moteur de recherche performant, les usagers peuvent facilement trouver les documents qu'ils recherchent, qu'il s'agisse de livres, de DVD ou de jeux vidéo. La section « Nouveautés » permet de rester à jour avec les dernières acquisitions de la médiathèque, tandis que des sélections thématiques proposent des recommandations adaptées à tous les goûts et toutes les envies.

Ressources Numériques à Portée de Main

En collaboration avec le Conseil Départemental, la médiathèque offre un accès à diverses ressources numériques. Les usagers peuvent profiter de services tels que :

- VOD : accédez à une large sélection de films et documentaires en streaming.
- Autoformation : bénéficiez de cours en ligne pour développer de nouvelles compétences dans des domaines variés.
- Kiosque en ligne : consultez des journaux et magazines numériques pour rester informé de l'actualité.
- Et d'autres encore...

Ces services sont disponibles gratuitement pour tous les abonnés de la médiathèque, leur permettant ainsi de profiter de contenus de qualité depuis chez eux.

Animations et Événements à Venir

Le nouveau site internet de la médiathèque propose également une vision claire et détaillée des prochaines animations et événements organisés sur notre réseau. Lecture pour les tout-petits, atelier numérique, clubs de lecture, expositions et autres animations sont régulièrement mis à jour dans la section « Agenda ». Les usagers peuvent facilement s'inscrire à ces événements en ligne, garantissant ainsi leur participation à nos initiatives culturelles.

Un Espace Personnel Sécurisé

Chaque utilisateur dispose d'un espace personnel sécurisé, où il peut gérer ses emprunts, suivre ses réservations et renouveler ses prêts en ligne. Cet espace offre également la possibilité de créer des listes de lecture et de recevoir des notifications sur les événements et les nouveautés qui pourraient les intéresser.

Visitez dès Aujourd'hui

Nous vous invitons à explorer dès aujourd'hui le nouveau site de la médiathèque : mediatheque-aufildesbibs.c3rb.org. Que vous soyez un lecteur assidu, un cinéphile, un passionné de musique ou simplement à la recherche d'activités culturelles enrichissantes, notre site est conçu pour répondre à toutes vos attentes. Bonne découverte et à très bientôt à la médiathèque !

Des déplacements à vélo sécurisés et de nouvelles habitudes à prendre pour les automobilistes

Le Plan vélo se déploie sur la commune et le réseau cyclable de Tresses s'étend.

Une voie verte vient d'être réalisée Avenue de Mélac et bientôt des voies cyclables sécuriseront les trajets des vélos sur plusieurs axes.

Le Chemin de Moulin deviendra notamment une Chaussée à Voie Centrale Banalisée.



Comment circuler sur une CVCB ?

En voiture, 3 cas de figure se présentent :

1 - La route est dégagée : je circule au centre de la chaussée.

2 - Un véhicule se présente en face : je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.

3 - Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable : je me rabats à droite sur la bande cyclable, je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste et je me remets au centre s'il n'y a pas d'autre cycliste.



Comme annoncé, les routes de la commune passeront cet été à 30 km/h (à l'exception de quelques axes départementaux comme la RD936 / route de Branne, hors agglomération).

CAP33



Du 8 juillet au 30 août
Tous les mardis

à Tresses place Fuenmayor (sauf le 6-08)
et les autres jours dans les communes
de la Communauté de Communes

LES DÉCOUVERTES GRATUITES

- Foot 16h-17h
- Hockey 17h-18h
- Poterie 17h-19h (9/07, 23/07, 20/08, 27/08)
- Basket 18h à 1h (21/08, 28/8)
- Basket Shoot (concours) 18h-19h
- Animation Échecs 18h30-20h (9/07, 23/07)
- Tennis 18h30-20h30 (9/07, 16/07, 23/07)
- Yoga 19h-20h (9/07, 30/07)
- PPG 19h30-20h30 (maintenu le 6/08)
- Sports collectifs (tchoukball, handball)
14h-16h (8/14 ans)

Repli à la salle des sports ou à l'Adema
en cas de mauvais temps

LES TOURNOIS (2 €/équipe)

- Pétanque 19h30-22h

Limite d'inscription 19h15 - venez avec votre
cochonnet, places limitées. - partie au temps

Associations tressois partenaires de Cap 33 :

Yoga Elka ; Tresses Running ; Atelier Poterie ; AS
Tresses Basket ; Tennis Club Tresses ; FC Rive Droite
33, RandoTresses.

*CAP 33 est proposé par le Conseil Départemental
et la Communauté de Communes*

Soirée guinguette
Marché gourmand
Feu d'artifice

Samedi 31 août
à partir de 19h

ANIMATIONS

En famille ou entre amis, découvrez la profondeur du ciel tressois

Vendredi 28 juin au Parc Marès, observez la lune et les étoiles avec les astronomes passionnés d'AG33.



En attendant les astres... pique-nique et animations :

18h : fresque du climat

Atelier ludique, créatif et participatif sur les changements climatiques. (sur inscription à mairie@tresses.org)



21h : conférence " le système solaire "

C'est l'histoire d'une étoile, de huit planètes et de milliards de corps dont seulement une infime partie est connue.



En cas de temps couvert, référez-vous au site www.tresses.org pour savoir si la soirée est maintenue.

Plaids et couvertures conseillés pour l'observation.

La rue est à vous Samedi 29 juin de 10h à 17h Le bourg

(report du 4 mai annulé en raison de la mauvaise météo)

La rue est à vous est une nouvelle manifestation festive qui se déroule dans le centre-bourg fermé pour l'occasion aux voitures. Il se transforme alors en un lieu de jeux, de découvertes, de rencontres et de libre expression.

10h-13h : Ateliers découverte des handicaps - stand réparation vélo et marquage vélo Bicycode

11h-12h : Démo et initiation Breakdance avec la Squadra Crew

12h : apéritif offert par la mairie

15h-16h : Démo et initiation Breakdance avec la Squadra Crew

10h-17h : dessins sur la rue, initiation roller, parcours sécurité routière, la caravane des ados, jeu de piste pour les ados, escape game pour les enfants, jeux géants, recyclerie éphémère...

Buvette, tables de pique-nique, stand d'information

Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous.



Les associations tressoises

Retrouvez plus d'information sur vos associations sur www.tresses.org



Sport

Aquitaine troupeau développement
JP Cueille 06.60.58.91.20

Amicale bouliste
A. Sabater 06.81.03.55.00

Basket
J.-L. Duthil 05.57.34.05.15

Cyclotourisme
M. Pinet 06.31.29.22.12

Echecs
M. Calvo 06.30.27.64.65

FC Rive Droite 33
T. Mallo 05.57.34.03.56

Gymnastique volontaire et baby gym
C. Lacan gymnastiquevolontairetresses@laposte.net

Judo
secretaireejt@gmail.com

Pétanque
JP.Seyrat 06.82.68.32.61

Rando Tresses
M. Martel randotresses_michel.martet@orange.fr

Tresses Running
tressesrunning@gmail.com

Sophrologie
M Barrera 06.18.38.51.58

Sports fitness
Sophie Souberts
sportfitnesstresses@gmail.com

Tennis
S.Hérault 06.87.09.22.76

Yoga - L'instant présent
C.Viallon contact@lenectarduyoga.fr

Yoga Tresses
M. Medvied 06.83.89.46.94

Wuji Tai Chi Chuan
P. Schmidt 06.25.20.71.62

Lou Can'icross
F. Droillard 06.71.28.95.94

Culture & loisirs

Adema
Musique, Arts Plastiques, Théâtre
P.Bayer 05.57.34.02.09

Cercle occitan
J.-P. Martin 05.57.34.08.55

Comite de jumelage
G. Rui 05.57.34.11.21

Palette tressoise
J. Raymond 05.57.34.18.54

Etxekoak
JA. Biscaïchipy 06.82.41.94.44

Les Fils en liberté
F. Meunier 06.58.90.56.31

Plaisir de peindre
A. Monlong 05.57.34.26.74

Passion photo tresses
Philippe Lafaye
clubphototresses@gmail.com

Poterie
D. Douheret infos.ap33@gmail.com

Rock in tresses
M. Alix 06.85.21.24.71

Art Danse studio
G. Louazil 06.16.75.25.04

Informatique
C. Gorce
clubinformatiquedetresses@gmail.com

Ludothèque
ludotheque.terresdejeu@gmail.com

Club tarot
M. Boutet
manou.boutet33@gmail.com

Les Moucheurs des Coteaux bordelais
contact.mcb@icloud.com

Le 3^{ème} Cercle
cafe.asso.tresses@gmail.com

Les potagers tressois
les.potagers.tressois@gmail.com

Social & entraide

Adapei Handicap mental
M.P. Jameux 05.57.34.11.04

Adot (don d'organes)
France.adot-33@wanadoo.fr

ADSB Don du sang
P. Evrard philippe.evrard@e.email

Age d'or
M. Faure 05.57.34.11.71

Ouaga Bx partage
J. Ceccato 05.56.21.96.38

Scouts de France
coordination.e2m@gmail.com

Bourse aux vêtements
C. Dufasne 06.88.26.17.60

FCPE
fcpetresses@gmail.com

Autres

AMAP Tresses à table
C. Detrieux 06.86.16.43.17

Païdéia, école alternative
L. Gandouin
contact@ecolepaideia.fr

Union Nat. des Combattants
F. Bello - Fargues



Fête des associations 7 septembre 2024 au Reflet



Association Don du Sang Bénévole

Le prochain don du sang se déroulera le mercredi 10 juillet 2024 à Tresses salle du Reflet. Nous comptons sur votre présence, si vous le pouvez, car faire ce geste sauve des vies. Le don de Plasma et de Plaquettes sont aussi des actes généreux qui servent entre autres, à fabriquer des médicaments qui sauvent la vie de nombreux patients.

Nous sommes à la recherche de bénévoles disponibles pour nous aider à assurer la collecte de l'EFS. Nous vous présentons les différentes activités de la collecte :

- 1- Mise en place des banderoles et des panneaux de rue quelques jours avant
- 2- Distribuer des flyers chez les commerçants
- 3- Le jour du don, mise en place des flèches et présence au don de 14h à 20h30

Tout ceci représente environ 8 collectes par an.

Merci d'avance et à très bientôt.

Philippe Evrard Président de l'association



Passion photo Tresses

Le printemps est là et nos projets photographiques sont nombreux et variés pour ce trimestre.

En Mars, nous avons remis à nos séniors les portraits effectués à l'automne dernier par nos adhérents

Nous sommes allés à Loupes où ont eu lieu les Championnats de France de Canicross pour travailler le mouvement puis à Cestas (en avril) : le Caborun.

Nous avons le projet d'une sortie à proximité de Saint-André-de-Cubzac pour photographier la nature, une mangrove de nivéoles : sujet proposé par une visiteuse à notre stand lors de la Fête des associations (vu la météo du moment cela n'a pas pu se faire).

En mai, nous avons participé à l'exposition photo de Carignan où plusieurs clichés ont retenu l'attention de nombreux visiteurs.

Nous allons organiser une exposition sur la matière et les ponts. Elle aura lieu du 10 au 12 octobre 2024.

Photographiquement vôtre

Photographie d'Alain Perichon



AMAP Tresses à table



Le 28 mai de cette année, nous avons fêté notre 15^{ème} Assemblée Générale. Quinze ans au service de l'agriculture paysanne de proximité. 15 années de chaleureuse relation de confiance entre des producteurs passionnés par leur métier et des consom'acteurs friands de leurs bons produits.

Notre A.G. 2024 a été l'occasion de faire un bilan pour nos 10 contrats en cours. Aujourd'hui nous pouvons consommer des légumes, des œufs, des pommes, des kiwis, du poisson, du Saint-Nectaire, de l'agneau, du miel et de l'herboristerie. Tous ces produits sont d'excellente qualité, de saison, d'un goût authentique et le plus souvent bio.

Vous pourrez nous retrouver lors de la prochaine fête des associations mais aussi à d'autres occasions....

L'AMAP, c'est aussi ça !



Tennis Club



VIVE LA RENTRÉE

C'est déjà la fin de l'année tennistique. Il est donc temps de penser à la rentrée.

Nous venons de passer une année riche en événements et en résultats sportifs. Que ce soient les équipes de jeunes issues de l'école de tennis ou celles des adultes et même des vétérans, nos adhérents ont porté haut les couleurs du club. Nul doute que ces bons résultats se confirment l'an prochain.

Pour être sûr d'avoir une place pour la saison 2024/2025, vous pouvez vous préinscrire le 15 juin lors de la fête de l'école de tennis qui va se dérouler de 14h à 17h et se terminera bien sûr en partageant un goûter. La convivialité et la bonne humeur sont aussi un des atouts du tennis club de Tresses. Nos installations, avec six courts dont deux courts couverts permettent de jouer toute l'année. L'éclairage des salles vient d'être refait, les courts extérieurs verront leurs surfaces nettoyées et les lignes repeintes, enfin les parkings avec les ombrières vous accueilleront dans les meilleures conditions. Alors, il n'y a plus à hésiter, venez faire du tennis à Tresses.

Vous hésitez encore ? Alors vous avez tout l'été pour vous convaincre. Avec le PASS été au tarif de 20 euros pour un adulte ou 15 euros pour un enfant vous bénéficiez d'une licence et d'un accès aux courts jusqu'en septembre. Vous pouvez aussi venir en famille : 30 euros pour un adulte plus un enfant ou 35 euros pour un couple et un enfant. Ce serait dommage de ne pas en profiter.

Si vous êtes intéressés, contactez Sabine Héroult au 06 87 09 22 76.

Le troisième cercle



Qui sommes-nous ?

Une association d'habitants de Tresses et des communes alentour. Un café associatif propice aux échanges, au partage, à la convivialité, solidaire, intergénérationnel, interculturel, où l'on s'amuse, danse, chante, joue et discute. Où on est attentif aux produits locaux et au développement durable.

Qu'attendez-vous d'un café associatif ?

Faites-nous part de vos idées et de vos envies : par exemple, seriez-vous disposé à partager vos connaissances lors d'un « Repair-café » (temps bénévole pour réparer un objet) ? Possédez-vous des talents de chanteur ou de magicien ?

Nous veillerons sur vos idées pour créer et s'amuser ensemble !

Pour venir nous retrouver le vendredi soir, connaître le programme de nos soirées et le contenu de notre petite restauration et boissons, allez sur notre Blog, Facebook, Instagram.

Salle Le Reflet - 19 avenue des Écoles - 33370 TRESSSES

Rendez-vous le 7 septembre 2024 à la Fête des Associations de Tresses.

Les fils en liberté

L'année associative arrive déjà à son terme. Pour clore cette période, nous nous sommes réunies autour d'un repas. L'ambiance était au rendez-vous comme à chacune de nos rencontres le mardi après-midi.

Nous avons encore réalisé beaucoup d'ouvrages cette année, tous plus beaux les uns que les autres.

Vous pouvez venir nous rejoindre à la rentrée, nous serons ravies de vous accueillir.

Notre année débutera le mardi 10 septembre 2024, en attendant bel été à tous !

Renseignements auprès de Francine Meunier : 06 58 90 56 31 - Mail : lesfilsenliberte.tresses@gmail.com

Potagers tressois



Un hiver et un printemps très pluvieux ont perturbé le début de saison provoquant de très importantes inondations qui ont submergé à quatre reprises plus de la moitié du potager. Nous avons dû creuser des tranchées pour évacuer les eaux de ruissellement qui inondaient le potager.

Heureusement notre mode de culture en lasagne au-dessus de niveau du sol a permis de préserver une partie de nos plates-bandes. D'autres ont malheureusement souffert de ces inondations à répétition. Quelques cultures d'hiver ont récompensé nos jardiniers de fèves, de pois mangetouts, de poireaux et d'oignons frais.

Avec un retard de plus d'un mois par rapport à l'an dernier, les légumes d'été ont enfin pu être mis en terre et profitent du soleil enfin présent, reste à les préserver des gastéropodes très présents cette année.

De nombreux jardiniers du potager ont profité des connaissances et du savoir-faire acquis lors de la saison passée pour débiter ce printemps des potagers dans leurs jardins et des jardiniers plus expérimentés ont adopté notre mode de culture sans travail du sol.

L'objectif des Potagers Tressois d'essayer en d'autres lieux que le Jardin de Papou est en train de se concrétiser. N'hésitez pas venir nous rencontrer pour découvrir notre mode de culture productif et presque sans effort.

Mail : les.potagers.tressois@gmail.com - Facebook : Potagers Tressois

Gymnastique volontaire

L'année sportive se termine bientôt, mais nous avons pris de l'avance pour remercier nos adhérentes et adhérents, ainsi que nos animatrices, lors de notre repas de fin d'année.

L'association propose des cours de gym tonique le lundi et mardi soir avec Dominique et le lundi, jeudi et vendredi avec Jacqueline, des cours de baby gym le mercredi et le vendredi avec Cricri, et des cours de Pilates le jeudi soir avec Amandine qui vient d'intégrer notre équipe.

N'hésitez pas à rejoindre notre association dynamique et sympathique ! Les cours auront lieu jusqu'au vendredi 5 juillet. Il n'est jamais trop tard pour un cours d'essai, dans l'idée de nous rejoindre à la rentrée.

Nous vous donnons rendez-vous lors de la journée des associations et nous vous souhaitons par avance un très bel été sportif !



Sport Fitness Tressois

Sport Fitness Tressois est une association qui propose des activités physiques pour petits et grands dans une ambiance conviviale.

- Zumba : les lundis de 10h30 à 11h30 et vendredis de 19h à 20h avec Claire,
- Fitness renforcement musculaire: les mercredis de 19h30 à 20h30 avec Julie,
- Dance kids: les vendredis de 17h30 à 18h15 pour les 5-10 ans et de 18h15 à 19h pour les 11-15 ans avec Claire.
- Fit boxe lundi de 19h45 à 20h45 avec Mylène

N'hésitez pas à venir nous retrouver à la fête des associations

Téléphone : 06 19 95 33 09 - Mail : sportfitnessstressois@gmail.com - Site : sportfitnessstressois.fr - Facebook : Sportfitness Tressois - Instagram : @sportfitnessstressois_

La palette tressoise

Présidente RAYMOND Jacqueline - Tél 06 76 46 40 77

Déjà la fin de l'année et de nombreuses réalisations, aquarelles, acryliques, pastels et techniques mixtes. Venez nous rejoindre à la prochaine rentrée, Parc Marès, avenue des écoles salle du Tilleul. Dans une ambiance conviviale et studieuse, notre animateur vous guidera dans la réalisation de vos oeuvres. Débutants et confirmés sont les bienvenus. Une séance est offerte pour la découverte de notre atelier *Aquarelle de Maggy Dupuy*



Club cyclo

Après la réussite de notre soirée « paëlla » le 6 avril, 36 adhérents se sont rendus, début juin, en Bretagne, plus précisément à Riec-Sur-Belon dans le Finistère.

C'est sous un beau soleil que nous avons sillonné les routes de cette belle région : les dames sur des parcours de 30 km, les messieurs sur 70 km et 120 km. Les visites de Concarneau, de Pont-Aven, du château de Trévarez, des chaumières, la dégustation d'huîtres et de galettes... ont agrémenté notre séjour qui s'est déroulé comme toujours dans une excellente ambiance.

Avant de partir en vacances, nous ferons une escapade à Lacanau, par la piste cyclable au départ de Tresses ou de la gare de Saint-Médard-en-Jalles.

Nous vous souhaitons un bel été et vous donnons rendez-vous début septembre à la fête des associations.

Si vous souhaitez découvrir notre club, n'hésitez pas à nous contacter et nous rejoindre lors de nos sorties hebdomadaires, les lundis, mercredis et samedis à 13h45.

Michel PINET - 06 31 29 22 12



Jumelage

C'est avec un grand plaisir que nous avons reçu nos amis espagnols le 26, 27 et 28 avril. Le temps ne nous a pas accompagné cette fois-ci, mais nous avons quand même pu découvrir Montesquieu, son histoire ainsi que les joyaux du Château de La Brède. L'après-midi, la pluie nous a contraints à changer notre programme initial pour une visite du récent musée de la MECA, à Bordeaux.

Ce fut une très belle journée, avec un mélange de patrimoine historique et culturel et une incursion dans le domaine de l'art moderne, très appréciée par les participants.

Lors du dernier Café Associatif, notre groupe d'élèves de Sevillanas, a fait pour la première fois une belle démonstration de leur apprentissage et proposé une initiation pour les personnes intéressées.

Nous avons proposé un spectacle flamenco vendredi 21 juin, avec la participation des élèves de l'école de Flamenco d'Anyl Floriane de l'Opéra de Bordeaux

Notre voyage à Fuenmayor aura lieu le 20,21 et 22 septembre.



L'ADEMA



Quelle belle fête de fin d'année !

Oui, notre fête de l'Adema qui s'est tenue le 1^{er} et le 2 juin dernier a été un moment particulièrement réjouissant. Elle a permis aux petits et grands de donner aux spectateurs un aperçu de leurs talents. Des spectateurs ? Ils étaient nombreux dans cette magnifique salle du Reflet qui se prêtait si bien à cet événement.

A l'issue de ces 2 journées, une tombola a été proposée aux spectateurs. Les lots avaient été gracieusement offerts par des commerçants de Tresses mais aussi de Pompignac et nous tenons à les remercier chaleureusement.

C'est encourageant pour l'avenir. Rappelons-le : nous fêtons les 40 ans de l'Adema en 2025.

Par ailleurs, une intervention à l'Ecole primaire de Tresses aura lieu en fin d'année scolaire. Elle aura pour but, à travers notre association, de mieux faire connaître aux enfants la pratique des instruments et la musique.

Vous souhaitez vous inscrire ou vous informer ? Nous vous donnons rendez-vous à la journée de pré-inscription qui aura lieu dans les locaux de l'Adema le 2 juillet prochain.

Et, bien entendu, nous sommes à votre écoute pour toute question.

Pour cela contactez-nous par mail sur le site ou en joignant :

- Le Directeur Artistique Yan Corneau au 06 87 30 23 09
- Le Président Pierre Bayer au 06 24 92 79 29

A bientôt !

Club tarot Tresses

Une nouvelle équipe au Club de Tarot de Tresses, vous invite à venir jouer au tarot, le jeudi après-midi de 13h45 à 18h, à la salle du Marronnier, en toute convivialité.

Pour tous renseignements : Michèle BOUTET 06 82 38 13 13

Centre Santé et formation Enfants d'Europe

Le 20 avril, la salle du Reflet a accueilli la journée organisée par le Comité des Parents de la MSP Pédiatrique de Tresses (la troisième de France et encore la seule de Nouvelle-Aquitaine).

Parcourir la France à vélo pendant un an avec sa femme et ses trois enfants à la rencontre de professionnels de santé qui exercent au sein de structures d'exercice coordonné, c'est le défi que s'est lancé Sylvain Fonte, kinésithérapeute de 34 ans. Le 20 avril, ils ont fait escale à Tresses.

Après un court message d'accueil des personnalités et du Comité des parents, les familles se répartissaient dans les divers stands. On peut estimer entre 100 et 150, le nombre de personnes qui se sont intéressées (pour les adultes) ou ont participé (pour les enfants) aux divers ateliers pour prendre "de bonnes habitudes de santé" : c'est là le but des membres du Comité des parents qui se sont donné comme mission de prolonger l'action des professionnels de santé de la MSP Pédiatrique.

Au programme : ateliers de motricité, et promotion de l'activité physique avec un parcours vélo et découverte du Judo, prévention relative à la surexposition aux écrans avec la présence du Dr Catherine Ducanda, atelier pédagogique sur la vision avec un opticien, atelier de sensibilisation aux gestes et réaction face à l'urgence,...



Échiquier Tressois et des Côteaux Bordelais

N'allez pas croire que les échecs sont réservés à des intellectuels patients et précautionneux.

Il séduit tous les profils : impétueux, téméraire, prudent, calculateur, original, appliqué, inventif...

Lorsque vous jouez, encore plus qu'à l'adversaire vous vous confrontez à vous-même. Les 64 cases sont un terrain d'expression infinie où vous vous surprenez à élaborer des stratégies audacieuses, à parer des situations inconfortables, à prendre plaisir même dans la défaite si celle-ci est à l'issue d'une belle partie !

Des plus jeunes (cinq ans) aux plus anciens, tous font marcher leurs neurones et oublient quelques temps le monde des écrans qui envahit de plus en plus notre quotidien.

L'Échiquier Tressois et des Côteaux Bordelais, sis aux Chais de Marès avenue des Ecoles, vous accueille dans un esprit de convivialité. Fort d'une école d'échecs en plein essor, il vous permettra d'apprendre le jeu, de vous perfectionner, de progresser.

Si vous avez l'âme d'un compétiteur, nous avons des équipes à différents échelons : Nationale 1 (élite), Nationale 4 et Régionale. Sinon, vous pouvez jouer en toute décontraction, chaque joueur enfant ou plus ancien devient un partenaire de jeu.

A bientôt !

photo : Aurélie Gaignard



Vélotaffeurs tressois

Gros succès pour le Vélobus !

Grâce à l'investissement sans faille des parents, de nos adhérents et l'aide de la mairie, le projet Vélobus est devenu une réalité depuis mars dernier pour nos enfants de maternelle et du primaire !

Nos petits peuvent maintenant se rendre ensemble à l'école à vélo, tout en étant en sécurité et encadrés !

Comment ça marche ?

- Suivant là où vous habitez, vous choisissez une des 3 lignes pour vous rendre à l'école : la Mélac, la Tasta et la Séguinie.

- Sur un groupe WhatsApp, vous êtes mis en relation avec les autres parents accompagnateurs pour vous synchroniser.

- Vous rejoignez le convoi le matin pour l'arrivée et l'après-midi pour la sortie des classes.

Les lignes Mélac et Tasta rencontrent un franc succès avec déjà plus de 25 enfants et 15 accompagnateurs lors des derniers convois.

Nous proposons une adhésion famille disponible sur HelloAsso. Elle permet de répondre aux obligations légales et couvre nos adhérents dans le cadre de cette activité.

Enfin, la Mairie a offert les gilets Vélobus qu'elle a acheté pour les enfants !

L'équipe des Vélotaffeurs Tressois

<https://www.helloasso.com/associations/velotaffeurs-tressois>



Club Informatique Tresses

Comment simplifier l'informatique et la bureautique, qui sont 2 domaines liés, pour débutant et plus ? C'est une excellente question !

L'informatique englobe l'ensemble des concepts et techniques pour le traitement automatique de l'information. Cela inclut l'étude des ordinateurs, des logiciels et des systèmes d'exploitation.

La bureautique, se concentre spécifiquement sur l'utilisation de la technologie pour automatiser les tâches répétitives. Elle vise à simplifier la gestion des activités administratives, telles que la saisie de données, la gestion de documents et la communication par mail.

En utilisant nos conseils, vous pourrez simplifier votre utilisation dans ces domaines et optimiser votre efficacité avec vos ordinateurs, smartphones et tablettes.

Nous vous apportons nos savoir-faire concernant l'ordinateur (système/logiciels, protection, maintenance...), Internet (règles, sécurité...), la bureautique (logiciels Office : Word-Excel-PowerPoint et Logiciels libres, logiciels compris dans l'ordinateur : Paint 3D, Clipchamp (vidéo)...), les réseaux sociaux et une approche de l'Intelligence Artificielle.

Et en 2024/2025 nous vous proposons des cours/animations avec le logiciel Photoshop/GIM.



TRESSES PRATIQUE

LES REGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CHIENS

Les aboiements intensifs, répétitifs ou durables constituent un bruit nuisible.

Un chien est considéré divagant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Tout chien doit être tenu en laisse dans l'espace public.

Les chiens divagants peuvent être pris en charge par la fourrière (service payant à la charge du propriétaire).

CONCILIATEURS DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

- Créon à la cabane à projet (32 Rue Amaury de Craon) : sur RDV au 05.57.34.42.54

- Latresne à la mairie : sur RDV au 05.57.97.02.70



GESTION DES DECHETS

DECHETERIE DE TRESSES 05.56.21.19.79

Contrôle d'accès : s'inscrire préalablement sur le site Internet du SEMOCTOM pour disposer d'un SEMOCODE.

DECHETS VEGETAUX

Par décision préfectorale, le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu et en toute période. Les déchets verts doivent être compostés ou déposés en déchèterie.

DEPOTS SAUVAGES

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quels qu'en soient la nature et le volume, en un lieu où il ne devrait pas être (public ou privé). C'est un acte d'incivisme passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.



SECURITE

GENDARMERIE DE TRESSES : 05.57.34.45.00 - Service de pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

POLICE MUNICIPALE : 05.56.52.82.01 / police.municipale@tresses.org

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITE, PASSEPORT

Ces documents d'identité sont délivrés dans les Mairies autorisées à être équipées du dispositif de recueil et de bornes biométriques, ce qui n'est pas le cas de Tresses. Une pré-demande doit être réalisée en ligne sur le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> et la délivrance se fait sur RDV dans la mairie choisie via <https://rendezvousonline.fr/>

RECENSEMENT MILITAIRE

Obligatoire dès 16 ans pour garçons et filles - En mairie avec le livret de famille.



ECLAIRAGE PUBLIC

Signalez à la Mairie tout défaut d'éclairage en précisant le numéro du candélabre (visible sur le mât).

ENTRETIEN DES TROTTOIRS...

L'entretien en état de propreté (déchets, herbes...) des trottoirs, caniveaux, avaloirs et fossés incombe au riverain.

PERMANENCES EN MAIRIE

CONSEILLER ARCHITECTURE - CAUE

Mme Estelle MIRAMON sur rendez-vous 05.56.97.81.89

MISSION LOCALE

Un jeudi sur deux de 8h45 à 12h - Uniquement sur rendez-vous au 05.57.77.31.00

DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES

En extérieur : au croisement de l'avenue des écoles et du chemin du moulin, chemin du moulin face à l'église

En intérieur : Mairie (accueil), Salle des sports (côté infirmerie), Stade Petrus (vestiaires du football, entrée du club house de tennis), Salle Multisports de Pétrus (hall d'accueil), Salle de la fontaine, Ecole élémentaire (hall d'entrée), salle du Reflet (hall).



PROFESSIONS REGLEMENTEES

MEDECIN GENERALISTE

Dr DELAMARE (Cab. médical Mélac)	05.57.34.33.33
Dr DELARUE (Cab. médical Mélac)	05.56.72.58.47
Dr VASSEUR (Cab. médical du bourg)	05.57.34.06.99
Dr GAUDRON (Cab. médical du bourg)	05 57 34 17 95
Dr FONTES (Cab. médical du bourg)	05.57.34.48.48

PEDIATRE

Dr CECCATO*, Dr BOUFFARD*, Dr VASILEVA*, Dr TOURNIER*	05.57.97.05.05
--	----------------

PEDIATRE CONSULTATION ECRANS

Dr Anne-Lise DUCANTA	06.33.31.99.30
----------------------	----------------

SAGE FEMME

Céline ARRACHART	05 56 94 65 87
Nathalie TAUZIN-RAYNAUD	06 72 40 04 27
Mélanie TOUZEAU LEREIN	07 69 89 72 60

INFIRMIER

Julien HARIVEL	06.37.90.46.00
Amandine HARIVEL	06.58.93.68.75
Linda LABUSSIÈRE et Céline RAMIÈRE	05.57.34.06.72
Béatrice BARRA	05.56.30.36.82
Gaëlle ASTORI et Nellie VILLOTEAU PIRES	07.87.86.66.86
Samira CHAARA	06.22.62.72.47
Tiffany MONMARIN	06 48 02 41 53
Sophie PENNEC	06 20 60 66 15
Aurélië THOMASSEY et Alexandre MOZZI	05.56.06.09.89
S. COYCO* et S. AUGÉ*	07.50.25.53.48

KINESITHERAPEUTE

Philippe BAUDET, Marie-Aurélië PRIVAT, Dorothée HOUIS, Thomàs DANTAS, Benoit OLÉRON	06.37.81.01.68
C. FONTANET* et S. DORDOR-MOREL*	07.62.65.92.13
David RUI, Alicia TARICCO, Tom POCHEAU, Guillaume CAO, Léa BASTEN	07.68.48.52.37
Damien GUENNOU	06.52.71.05.12

OSTEOPATHE

Olivier SUCHEIX, Mickaël ILOS	05.57.34.42.04
Marine GANON	07.87.72.75.03
Mélanie SEVAUX	07.81.75.06.94
Mathilde BLANCQUAERT	07.64.62.36.92
Lucie MARTINELLI*	07.45.00.41.10

DENTISTE

Dr LAGRAVE	05.57.34.01.02
Dr AUSSEDAT	05.57.34.01.02
Dr DIBY	05.56.21.19.76

PEDICURE - PODOLOGUE

Mme EXANTUS	05.57.34.22.73
-------------	----------------

PSYCHANALYSTE CLINICIENNE

Anne ROCHE	06.46.14.86.20
------------	----------------

PSYCHOLOGUE

Anne-Solène GATZOFF	06.74.87.87.52
Fabienne AZEMA*	06.07.34.25.14
Jean-Philippe SOUDRY*	06.35.39.28.09

PEDOPSYCHIATRE

Caroline DELAPIERRE*	06.12.31.66.31
----------------------	----------------

PSYCHOLOGUE ENFANTS et ADOLESCENTS

P. GALABER	07.69.20.97.60
------------	----------------

PSYCHOLOGUE-PSYCHOTHERAPEUTE

A. VIDEAU et I. MORPAIN	06.61.59.37.52
-------------------------	----------------

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Sarah FARBOS	06.37.70.86.78
--------------	----------------

PSYCHOMOTRICIENNE

Camille BOUFFARD*	06.71.04.41.82
Manon SANSEGOLO*	07.60.21.15.80

ORTHOPTISTE

Sana DALILI-ROY*	07.61.14.91.82
------------------	----------------

ORTHOPHONISTE

Elisabeth PICHON-CECCATO*	06.99.65.56.64
Emma GARNUNG*	07.63.74.67.62
Brigitte EXHAM (ateliers)*	06.23.16.01.22
Sylvia RUI et Amandine MAILLE	05.57.34.21.14

DIETETICIENNE-NUTRITIONNISTE

Audrey LETERME	06.59.56.13.41
Coralie FLEURY*	06 23 91 05 95

DIETETICIENNE NUTRITIONNISTE PEDIATRIE-PERINATALITE

Roxane PAPIN*	06.49.46.26.74
---------------	----------------

PHARMACIE

Pharmacie du centre	05.57.34.18.49
---------------------	----------------

OPTICIEN

Romain HAUGUEL* Vision libre	05.57.14.83.73
------------------------------	----------------

PROFESSIONS NON REGLEMENTEES

REFLEXOLOGUE, REFLEXOTHERAPEUTE

Caroline VALES	06.03.00.52.28
----------------	----------------

SOPHROLOGUE

Alexandra CORNET	06.84.82.84.23
Sandra BAROU	07.61.97.70.87

NEUROFEEDBACK

Eric GATA	07.82.38.66.21
Sylvia RUI	07.83.35.88.69

HYPNOTISEUR

Jessica TEYSSIER	06.45.47.85.44
------------------	----------------

KINESIOLOGUE

Sabrina BARDIN	07.68.48.52.37
----------------	----------------

PRATICIENNE EN SANTE NATURELLE - NATUROPATHE

Anne GOEBEL	06.71.95.66.84
-------------	----------------

NEUROCOACH - ARTHERAPEUTE

Laurence DELPECH	06.88.23.88.24
------------------	----------------

SOPHROLOGUE

Marion ARNAUD	06.42.98.78.06
---------------	----------------

REFLEXOLOGUE

Marion COUSINET	06.24.22.65.40
-----------------	----------------

ACCES AU DROIT

Maison de la Justice et du Droit - Lormont	05.57.77.74.60
--	----------------

SOCIAL

Assistante sociale	05.56.40.13.50
à la MDSI de Floirac ou à domicile	
Accueil aux victimes d'agression	05.56.79.87.77
Enfance maltraitée	119
Apafed (femmes battues)	05.56.40.93.66
SOS Amitié	05.56.44.22.22

* Maison de santé pluriprofessionnelle pédiatrique

Tresses Ensemble

Vous avez été nombreux à nous témoigner votre soutien à l'occasion de l'activisme judiciaire déployé contre la commune et nous vous en remercions.

L'essentiel est là : dans sa grande sagesse le Tribunal administratif de Bordeaux a rejeté le recours contre l'école maternelle. Il reconnaît que seul l'intérêt supérieur de l'enfant guide nos pas.

L'école se construit en un temps record, là où le souhaite les équipes éducatives, avec le projet qu'elles ont validé, à un prix bien inférieur à ce qu'on trouve sur la métropole.

Voici ce qu'écrit le Juge :

« Il résulte de l'instruction, notamment du courrier de la Fédération des conseils de parents d'élèves, que les enfants bénéficient depuis la rentrée 2022 d'une école provisoire laquelle ne dispose ni d'une cour de récréation suffisamment spacieuse pour leur permettre de jouer en toute sécurité ni d'une partie couverte, que l'école provisoire se situe sur la même zone que celle des travaux et que deux classes de grande section sont localisées au sein de l'école élémentaire, nécessitant un minimum de six traversées de route par jour par les enfants. Il résulte également de l'instruction que la livraison de l'école maternelle est prévue à la rentrée

2024, soit moins de quatre mois après la notification du présent jugement. Eu égard aux conditions dans lesquelles le service public de l'éducation est assuré depuis la rentrée 2022 s'agissant de très jeunes enfants et compte tenu de la livraison prochaine de l'ouvrage, à même de garantir la continuité de ce service public dans des conditions normales, le prononcé de l'annulation de l'avenant litigieux porterait une atteinte excessive à l'intérêt général. Il en résulte que les conclusions à fin d'annulation de l'avenant n°3 doivent être rejetées. Il en va de même par voie de conséquence des conclusions à fin d'injonction. »

Regrettons quand même les frais que la commune est contrainte d'engager à l'occasion de tous ces procès. Près de 22 5000€ à la charge du contribuable pour les 4 derniers procès seulement. C'est beaucoup ; c'est trop !

Aucune autre commune ne connaît une telle opposition systématique, qui s'attaque indifféremment aux projets et aux personnes, devant le juge administratif et le juge judiciaire, en première instance jusqu'en cassation, transformant les séances du conseil municipal en champs de foire. Plaignons ensemble, sincèrement, ces personnes mues seulement par la haine et le ressentiment.

Il n'en reste pas moins que cela demeure l'écume des choses. L'essentiel est que rien ne fera dévier la majorité municipale de la feuille de route fixée par les électeurs.

Les équipements publics sont modernisés, le fonctionnement des services est assuré, la démocratie participative s'épanouit, l'urgence climatique nous mobilise.

Continuez à nous écrire, nous rencontrer, nous interpeller, c'est pour vous et avec vous que nous transformons Tresses.

Très bel été à toutes et tous

Les élus de Tresses Ensemble

Conformément à la loi, un espace est réservé à l'expression des groupes politiques municipaux. A ce titre, le Conseil municipal a décidé, dans un souci d'égalité, d'attribuer un espace identique aux élus de Tresses Ensemble et aux élus du Nouvel Elan Tressois. Les propos publiés dans ces tribunes n'engagent que leurs signataires.

Nouvel Elan Tressois

UN VICE D'UNE PARTICULIÈRE GRAVITÉ pouvant justifier l'annulation totale du contrat", ce sont les mots du juge.

Les travaux de l'école maternelle vont se poursuivre dans l'intérêt des enfants, ce que nous saluons.

Contrairement à ce que le maire colporte nous n'avons jamais été contre une nouvelle école, bien au contraire nous avons prévu un nouveau pôle scolaire dans notre programme de campagne en 2020.

Mais nous étions contre le maintien de l'école sur ce site inondable car cela met potentiellement les enfants en danger. Comment aller chercher les enfants à l'école lors d'une inondation avec 50 centimètres d'eau ou plus dans la rue ?

Mais c'est d'un tout autre problème dont il s'agit ici. Dès que nous avons appris que le nouveau projet se faisait sans faire un nouvel appel d'offre nous avons alerté le maire, la préfecture, l'ordre des architectes et le service juridique des communes car nous savions que le maire ne pouvait pas procéder à la signature d'un avenant qui augmentait de 270% le montant de la maîtrise d'œuvre.

En effet, il y a des règles dans le code de la commande publique qui permettent d'éviter des dérives. Notamment par exemple de favoriser un architecte par rapport à un autre. En ne refaisant pas une procédure d'appel d'offres et en gardant le même cabinet d'architectes, le maire l'a favorisé au détriment de tous ceux qui auraient pu postuler

pour ce nouveau projet complètement différent du premier. Bafouer le code de la commande publique est grave, c'est pour cela que nous avons immédiatement alerté le maire et l'ensemble du conseil municipal (dès juin 2022) afin qu'il fasse marche arrière et qu'il relance une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Il a refusé de nous écouter et lorsque nous lui avons dit que l'avenant nous semblait illégal il nous a répondu : "c'est votre point de vue! "

Or, en tant qu'élus notre devoir est d'alerter le maire et les autorités lorsque nous constatons des irrégularités.

Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour que ce projet soit réalisé en conformité avant même qu'il ne démarre puisque nos premières interventions datent de juin 2022, que le permis a été accordé en novembre 2022 et les travaux n'ont débuté qu'au printemps 2023.

Le maire aurait pu arrêter ce projet illégal et se mettre en conformité avec la loi dès juin 2022. Mais il a décidé de poursuivre et aujourd'hui il se targue d'une victoire car le recours a été rejeté par le tribunal administratif.

Or il omet de dire que le tribunal reconnaît toutes les irrégularités que nous dénoncions, qu'il juge que l'avenant comporte "des vices qui affectent la validité de l'avenant", que " la commune ne pouvait procéder à l'adoption de l'avenant qui aurait dû, au vu de son montant, être soumis à de nouvelles formalités de publicité et de mise en concurrence " et qu' "eu égard à sa nature, à son ampleur

et aux circonstances dans lesquelles elle a été commise, l'irrégularité constatée constitue un vice d'une particulière gravité pouvant justifier l'annulation totale du contrat".

Par ailleurs la commune est condamnée à payer 2000 euros aux requérants. C'est très loin des sommes que nous avons été obligés d'engager pour cette procédure. A ce propos, un immense merci à tous les sympathisants qui ont participé aux frais d'avocat.

Enfin, le tribunal administratif transmet une copie du jugement au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Bordeaux ce qui sous-entend que le maire pourrait devoir répondre personnellement de ses actes.

En attendant, cette école est construite en zone inondable et sur la base d'un contrat de maîtrise d'œuvre illégal qui aurait été annulé si le jugement était intervenu plus tôt. Peut-on être fier de ce projet ? Peut-on avoir confiance en un maire qui utilise illégalement l'argent public ?

Autre sujet, suite au jugement du tribunal administratif du 3 mai 2024 le maire est également condamné à modifier le règlement intérieur qui ne respecte toujours pas le droit des élus de l'opposition.

Les élus du Nouvel Elan Tressois

Patrimoine de Tresses

La Doloire



C'est un outil ingénieux et d'emploi dangereux, tombé en désuétude, qu'employaient notamment le charpentier et le tonnelier, pour équarrir le bois et fabriquer les douelles des tonneaux.

Son manche est alourdi pour équilibrer le poids du fer et permettre, en tenant l'outil en son centre de gravité, d'opérer sans effort par simple balancement.

Pour éviter que la main entre en contact avec la partie du bois déjà travaillé, le manche de la doloire est légèrement de travers par rapport à la ligne du taillant.

De cette façon, le manche s'éloigne du bois à ouvrir tout en permettant de maintenir le taillant contre la surface à aplanir.

Lucien DELUGA †

LA RUE EST À VOUS !

SAMEDI 29 JUIN 2024
10H - 17H

CENTRE BOURG DE TRESSES

Le centre-bourg devient piéton et
s'anime pour une journée .
Venez nombreux !



DÉMO ET INITIATION
BREAKDANCE
AVEC LA SQUADRA CREW

